



**PANIER du BISTROT À TISSER**  
**Contrat d'engagement mutuel**  
**A partir du ..... / 06 / 2018 jusqu'à la fin de saison des fruits**  
**pour une cagnotte de fruits BIO**

Le présent contrat est à compléter et retourner en main propre aux producteurs, en 2 exemplaires (pour l'adhérent et le producteur), accompagné des chèques de règlement du contrat.

**L'adhérent doit être à jour dans l'adhésion et la cotisation 2018 à l'association Le Bistrot à tisser.**

<b>Les producteurs</b>	<b>L'adhérent</b>	<b>Le Bistrot à tisser</b>
Ludovic LHOPITAL & Mayi LABORDE labordemayi@yahoo.fr 28 chemin des arravons 69510 THURINS 06 63 43 80 88	Nom : Prénom(s) : Adresse :  Email : Tél. :	MJC Montchat 53 rue Charles Richard 69003 LYON info@lebistrotatisser.fr

**Les engagements de l'adhérent** - L'adhérent s'engage à :

- Verser une **cotisation annuelle** à l'association Le Bistrot à tisser dès le début du contrat.
- Tenir **au moins 3 permanences de distribution**, dans un esprit de coopération.
- Dans la mesure du possible, **ramener les contenants vides** (bocaux, boîtes à sorbets, barquettes, etc.), propres si possible.

**Les engagements des producteurs** - Les producteurs s'engagent à :

- Être **présents** au moment des distributions, sauf empêchement exceptionnel.
- **Inform**er les adhérents sur la vie de l'exploitation et ses modes de production.
- Faire preuve de **transparence sur les conditions de production, de récolte, les aléas éventuels et les solutions mises en place.**
- Faire le suivi des reports de paniers sur le planning annuel.

**Les engagements du Bistrot à tisser**

L'association Le Bistrot à tisser, au travers de son référent, s'engage à :

- **Gérer le lieu de rencontre et de distribution** entre les producteurs et les consom'acteurs.
- Faire le **suivi des permanences de distribution** pour chaque distribution (calendrier disponible le jeudi, sur lequel les adhérents s'inscrivent).
- **Assurer la solidarité entre producteurs et consom'acteurs** afin de faire vivre le lien entre les adhérents et leurs producteurs.
- Informer les adhérents au moyen du site Internet [www.lebistrotatisser.fr](http://www.lebistrotatisser.fr) et/ou d'affichage au local.
- Organiser un bilan de saison à l'occasion de l'Assemblée Générale.

**Fonctionnement du contrat de fruit, durée d'engagement et montant du contrat**

Le présent contrat est passé entre le producteur et le consommateur nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation agricole du producteur. Les fruits seront principalement fraises, framboises, cerises et pommes.

Ce contrat « fruits » vient en complément du contrat légumes assuré par le producteur. En raison des difficultés de prévision météo, la livraison de paniers fruits n'est pas garantie chaque semaine. Aussi, il est prévu un contrat de type cagnotte fruits « rechargeable » en fonction d'une part de la production et d'autre part des besoins de l'adhérent.

Le présent contrat est conclu pour une somme forfaitaire de 30 €. Chaque semaine lors de la livraison, l'adhérent choisit les quantités souhaitées en fonction de la production apportée par le producteur. Le producteur tient à jour un décompte personnel et le contrat s'arrête automatiquement quand l'adhérent a consommé l'équivalent de 30 € de fruits.

A l'issue du contrat, l'adhérent peut, s'il le souhaite, signer un nouveau contrat avec le producteur avec une nouvelle somme de 30 €.

### **Modalités de paiement**

Je rédige 1 chèque d'un montant de 30 € à l'ordre de « **GAEC La ferme de Ludo et Mayi** ».

### **Calendrier des distributions 2018**

La distribution s'effectuera pendant les permanences du jeudi de 18h à 20h.

Rappel du calendrier des jours de distribution. **Attention, les fruits seront présents selon les disponibilités de la production**

7 juin	14 juin	21 juin	28 juin	5 juillet	12 juillet
19 juillet	26 juillet	2 août	<del>9 août Pas de distribution</del>	<del>16 août Pas de distribution</del>	23 août
30 août	6 septembre	13 septembre	20 septembre	27 septembre	4 octobre
11 octobre	18 octobre	25 octobre	<del>1 novembre Pas de distribution</del>	8 novembre	15 novembre
22 novembre	29 novembre	6 décembre	13 décembre		

Fait en 2 exemplaires à ..... le ...../...../2018

Signatures : L'adhérent

Le producteur